

Assemblée Générale de Terres Communes

du 30 mai 2009 à La Brigue

COMPTE RENDU

Vous trouverez également en pièce jointe le Procès verbal officiel, tel qu'il est déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Béziers. En voici une version plus lisible et plus complète.

Les deux versions sont également en ligne et accessible à tous, sur le site de Terres Communes.

Sont présents à l'AG :

Les représentants des structures utilisatrices des 3 fermes (collège 1):

Bernard, Valérie, Bernard (Charlie) pour l'association Caracolés de Suc (Ardèche)

Bastien, Jean Nicolas, Anna Maria, Mickael pour l'association Ferme Autogérée de la Roya

Katia, Axel pour la SCOP Cravirola

Les autres actionnaires (collège 2) :

Ninon, Claude et Yves, Dominique, Monique (à titre personnel et comme représentant de l'association Jeu Terrien), Bernard Chanliaud représentant de l'association Aspe, Katia et Axel à titre personnel.

Comme d'habitude, l'assemblée générale se déroule en deux parties : Une première, où les anciens actionnaires décident d'une augmentation de capital en fonction de nouveaux apports, soit par les actionnaires faisant déjà partie de Terres Communes, soit par l'intégration (agrément) de nouveaux actionnaires. La deuxième partie traite tous les autres sujets, cette fois-ci avec la participation des actionnaires nouvellement intégrés.

PREMIERE PARTIE

7 actionnaires du deuxième collège sont présents, dont Axel, qui, en tant que président de la SAS, ne prend pas part au vote. Donc 6 voix du collège 2, auquel revient 52% des voix globales. Selon la formule statutaire ($6 : 52 \times 48$), cela donne 5.53 voix pour le collège 1, divisé par les 3 actionnaires de ce collège = 1.85 voix, donc arrondie à 2 voix pour chaque structure utilisatrice.

Les actionnaires présents ont décidés une augmentation du capital de la SAS de 31 000 Euros, correspondant à 13500 Euros d'apports nouveaux d'anciens actionnaires, puis l'assemblée a validé l'intégration de 8 nouveaux actionnaires, dont deux associations, apportant au total 17500 Euros (voir détail PV officiel).

DEUXIEME PARTIE

Après l'intégration des nouveaux actionnaires, le nombre des actionnaires du deuxième collège présentes à l'Assemblée générale est passé à 8, dont toujours Axel, qui, en tant que président de la SAS, ne prend pas part au vote. Donc maintenant 7 voix du collège 2, auquel reviennent 52% des voix globales. Selon la formule statutaire ($7 : 52 \times 48$), cela donne 6.46 voix pour le collège 1, divisé par les 3 actionnaires de ce collège = 2.15 voix, donc toujours arrondie à 2 voix pour chaque structure utilisatrice.

L'assemblée des actionnaires, après discussion, vote à l'unanimité chaque point de

l'ordre du jour :

1. Approbation du rapport du Commissaire aux Comptes
2. Approbation des comptes de la société pour l'exercice 2008
3. Quitus au président pour la gestion de la société pendant l'exercice 2008
4. Proposition d'une fixation du capital social maximum de la société à un montant de 2 millions d'euros. (Résolution entraînant une modification des statuts)
5. Approbation d'un Transfert Universel de Patrimoine de la SAS Bel Horizon vers la SAS Terres Communes
6. Renouvellement des conventions de la SCOP Cravirola, de l'association FAR et l'association Caracolès de Suc et d'autres lieux.

Explications

1- Résolution : approbation du rapport du CAC

Le rôle du Commissaire aux comptes est de vérifier la comptabilité de la société et de signaler aux actionnaires le cas échéant des points litigieux. Son rapport 2008 est lu et expliqué aux actionnaires présents, qui l'approuvent.

2- Résolution : Approbation des comptes de l'exercice 2008

Axel présente les comptes de bilan et comptes de résultat. Le résultat de la société laisse apparaître un déficit comptable de 30442 euros, ce qui correspond aux prévisions initialement établies. Il sera absorbé à moyen terme par la baisse des charges financières, notamment la diminution de la part des intérêts dans les remboursements des prêts bancaires. Les actionnaires présents approuvent les comptes présentés.

3- Résolution : Quitus au président pour la gestion de la société pendant l'exercice 2008

L'assemblée des actionnaires approuve la gestion de la société par son président pour l'année 2008.

4- Résolution : proposition d'une fixation du capital social maximum de la société à un montant de 2 millions d'euros.

La SAS Terres Communes est une société à capital variable avec un capital minimum de 37 000 Euros. Sur demande du greffe du tribunal de commerce, l'assemblée est amenée à fixer également une limite maximale qui plafonne les apports au capital de la société. Il est donc fixé un capital variable mais limité entre 37 000 Euros et 2 000 000 Euros. Pour dépasser le montant du capital maximum il sera désormais nécessaire de procéder à un changement des statuts et de supporter les frais afférents.

5- Approbation du projet de Transfert Universelle de Patrimoine de la SAS Bel Horizon vers la SAS Terres Communes qui en constitue l'actionnaire unique.

Quand Terres Communes a acheté le Domaine du Bois, il ne s'agissait pas d'une acquisition immobilière, mais du rachat des parts de leur société aux anciens propriétaires. Terres Communes était donc devenu l'unique actionnaire de la SAS Bel Horizon, qui elle continue à être le propriétaire des terres du Maquis. Le fait d'avoir deux sociétés (mère et filiale) coûte cher et complique beaucoup la gestion, mais il fallait attendre deux ans pour que Terres Communes puisse absorber Bel

Horizon. Cela prendra la forme d'un *Transfert Universel de Patrimoine (un TUP)*. L'assemblée de TC donne donc mission à son président pour entamer les démarches nécessaires pour réaliser cette opération.

6- **Renouvellement des conventions de la SCOP Cravirola, de l'association FAR et l'association Caracolés de Suc et d'autres lieux.**

Le Renouvellement des conventions d'occupation (bail précaire et commodat) entre Terres Communes et la SCOP Cravirola, l'association FAR et l'association Caracolés de Suc, est prolongé jusqu'à la prochaine AG .

Les débats :

Alors ensuite, cette partie très officielle rondement menée, nous avons discuté de façon plus informelle d'un certain nombre de questions, l'intérêt des débats dont le résumé se trouve juste après, a fait que les trois collectifs n'ont pas eu le temps de présenter leur bilan annuel respectif prévu à l'ordre du jour, ceci a été reporté à la prochaine AG

• *Décision collective quant à l'utilisation des fonds collectés*

Le sujet étant complexe, il s'agit de savoir comment sont employés les fonds résultants des nouveaux apports au capital. Jusqu'alors ils servent, sauf avis expressément contraire, aux remboursements des prêts bancaires liés à l'achat du Domaine du Bois. Une autre répartition, profitant aussi à l'aménagement des autres propriétés de Terres Communes, serait envisageable. La discussion a abouti à un maintien provisoire du statut quo, mais elle sera poursuivie lors de l'assemblée de septembre (ou l'ordre du jour sera allégé du côté comptable)

• *Devenir des immobilisations réalisées par les collectifs*

Il serait souhaitable que les aménagements sur les lieux appartenant à Terres Communes se fassent directement au compte de la SAS. Pour cela des apports préalables au capital de la société seraient nécessaires. Au cas où cela n'est pas possible, il y a unanimité sur le fait que les travaux réalisés aux comptes des collectifs seront à moyen terme à transférer à Terres Communes. Le seul moyen dans ce cas semble être un apport en nature ultérieur, qui engendra alors des frais supplémentaires.

• *Sur les conventions d'occupation*

Les conventions d'occupation des trois collectifs sont arrivées à échéance. Les actionnaires ont décidé de les prolonger temporairement jusqu'à la prochaine assemblée à l'automne. Ils ont également missionné Bernard Chanliaud pour réfléchir et s'informer sur les possibilités juridiques. L'objectif étant de garder la possibilité d'un non-renouvellement de la convention entre Terres Communes et un des collectifs au cas du non-respect de la charte.

• *Selva pour Suc*

Le collectif de Suc a initié la création d'une association « Selva » qui soutient financièrement ses projets dont l'objet n'est pas en rapport direct avec le foncier, par exemple l'acquisition de matériel, d'équipement etc. Or par ailleurs, Le collectif de Cravirola dirige systématiquement ses sympathisants vers Terre Communes, s'ils proposent un soutien financier. Ces approches différentes ont des répercussions directes

sur la question de l'emploi des fonds collectés (voir plus haut). Le débat sur la problématique énoncée doit continuer lors de la prochaine assemblée, si possible également avec des représentants de l'association SELVA.

- *Loyer FAR et catastrophes naturelles*

Il a été décidé qu'à l'AG de septembre sera décidé le nombre de mois d'exonération de loyer des Far relatifs aux fonds collectés par TC pour les soutenir face aux dégâts de l'hiver exceptionnellement rude.

- *Prochaine Réunion comme prévu au Maquis en septembre*

Pas de changement pour la prochaine AG, mais à l'avenir pour des raisons pratiques, ça sera l'assemblée statutaire de printemps qui se tiendra désormais au Maquis, celle de l'automne sur les deux autres lieux alternativement.

- *Point sur la rénovation du site internet*

Katia essaiera de rénover le site avant l'AG 2010